

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT USUGE

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de SAINT-USUGE, dument convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie de Saint-Usuge sous la présidence de Monsieur Michel BUGUET, Maire.

Présents : M. Michel BUGUET – Mme Mireille PERREAUT - M. Bernard GACON – M. Didier LAURENCY – Mme Elisa TROESCH - Mme Bernadette NICOLAS – M. Pascal BONIN – M. Daniel SECRETAN - Mme Evelyne DURIEZ - M. Ludovic BERNARD - M. Jean-Michel ROY

Absents : M. Daniel BECLERE donnant pouvoir à M. M. Daniel SECRETAN- Mme Angélique PEREZ

Conformément à l'article L 2121 -15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. Jean-Michel ROY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2017-09-1 Appel d'offres pour l'acquisition d'un tracteur muni d'une débroussailleuse

Vu les réparations successives de la débroussailleuse, vu l'ancienneté du tracteur,
Considérant la nécessité d'avoir ce matériel pour entretenir les voies de la commune,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'un tracteur muni d'une débroussailleuse avec reprise de l'ancien matériel.

DEFINIT le cahier des charges et les critères de sélection du matériel.

2017-09-2 Etude de divers devis

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- ✓ DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SAUR d'un montant de 2 100,12 € TTC pour la réparation d'un poteau incendie.
- ✓ DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise PLAIRE d'un montant de 1 143,46 € TTC pour le remplacement du dispositif de volée de la grosse cloche.
- ✓ DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise GUYENOT d'un montant de 300 € TTC pour la réparation des toilettes des maternelles
- ✓ DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise COULON d'un montant de 356,40 € TTC pour la remise en état de l'évacuation des eaux pluviales de la verrière de l'école.
- ✓ DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise BRUN d'un montant de 320 € HT pour l'acquisition d'un déflecteur pour la cureuse à fossés.

✓ DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise FACILACOM DE SAVIGNY EN REVERMONT d'un montant de 233.28 € TTC pour l'acquisition de 5 panneaux d'information pour le tri au cimetière.

✓ DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise L'ECHO TECHNIQUE DIRECT URBAIN d'un montant de 13 796,24 € TTC pour l'acquisition de tables et de bancs pour la salle Paul Grandjean et pour le plan d'eau.

La débroussailleuse étant actuellement en panne et montrant de la vétusté,

✓ DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise BONIN Bruno d'un montant de 290 € TTC pour la réparation de la débroussailleuse.

✓ DECIDE de faire appel à l'entreprise QUILLARD ENVIRONNEMENT pour un montant de 48 € HT/heure pour le débroussaillage des voies communales dans l'attente de la débroussailleuse neuve.

2017-09-3 Adhésion à différents organismes

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à :

- ✓ l'association « Au Panier Bressan » dont le siège est à Louhans,
- ✓ CAUE
- ✓ Fondation du patrimoine

2017-09-4 Subvention associations

-L'association Indépendante Sportive a demandé une subvention complémentaire pour leurs charges de gaz.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,

DECIDE de demander à l'association le récapitulatif annuel de GRDF pour pouvoir se prononcer.

- Suite à la campagne de sensibilisation du secours populaire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une aide financière au secours populaire dans le cadre de leur engagement envers les sinistrés des catastrophes climatiques.

2017-09-5 Renouvellement du logiciel de maintenance de la bibliothèque

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler le contrat de maintenance MICROBIB de la bibliothèque à compter du 1^{er} novembre 2017 pour une durée de 12 mois.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir.

2017-09-6 Vérification des installations

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de confier à l'entreprise COULON Christophe de Vincelles l'entretien de la chaudière du stade en complément des autres chaudières ainsi que l'entretien des hottes des salles communales.

DECIDE de confier à la société APAVE la vérification des aires de jeux situées à l'école et au plan d'eau et de 3 poutres d'équilibre ainsi que la vérification des équipements sportifs de l'école

2017-09-6 Location de la salle Paul Grandjean – nettoyage des locaux

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre en place un service de nettoyage à la carte par le biais de l'entreprise INDIGO PROPRETE qui sera refacturé aux associations et aux particuliers qui souhaiteront prendre ce service.

DONNE POUVOIR au Maire pour effectuer les démarches et ajouter cette clause aux conventions pour les associations et pour les particuliers.

2017-09-5 Questions et informations diverses

M. le Maire informe Le Conseil Municipal :

- De la réunion avec le lieutenant MARICHEZ concernant la participation citoyenne.
- Du courrier de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' répondant à une demande de travaux d'un administré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.